

Axe A : Développer la lisibilité et les espaces ressources en santé mentale

Actions	Objectifs opérationnels
A1 Améliorer la lisibilité des ressources en santé mentale	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'accès à l'information des personnes concernées, des proches, des professionnels.- Mutualiser les ressources, les expériences entre territoires et les différents champs et mieux les faire connaître- Adapter la communication
A2 Informer, former et sensibiliser le grand public et les acteurs de droit commun aux problématiques de santé mentale.	<ul style="list-style-type: none">- Dé-stigmatiser via des campagnes de communication positives- Retravailler les formes de discours- Sensibiliser le grand public à préserver sa santé mentale
A3 Mettre en place des études en santé mentale	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser la lisibilité des observations de terrain et des disparités territoriales- Avoir des données cohérentes et lisibles- Répondre aux questions de la prévalence des troubles psychiques sur le territoire

Axe B : Les personnes concernées et leurs proches : des partenaires, une ressource, des compétences

Actions	Objectifs opérationnels
B1 Soutenir et développer les dispositifs de pairs-aidance	<ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser et promouvoir la pair-aidance et la reconnaître comme vecteur d'inclusion citoyenne- Renforcer les liens avec les associations de pairs-aidance dès le début de la prise en charge et de l'accompagnement.- Favoriser la reconnaissance et la contribution sociale des personnes
B2 Développer et structurer les dispositifs de réhabilitation psychosociale en collaboration avec les acteurs de proximité	<ul style="list-style-type: none">- Essaimer et renforcer l'offre de réhabilitation psychosociale- Développer l'éducation thérapeutique du patient avec les acteurs de proximité- Informer, renforcer les compétences des proches en matière de santé mentale
B3 Pour un accueil et des pratiques adaptées : prendre en compte le savoir expérientiel des personnes concernées et de leur entourage	<ul style="list-style-type: none">- Inclure le témoignage des personnes concernées et de l'entourage dans les formations- Disposer de conditions matérielles d'accueil et d'hospitalisation adaptées et respectueuses des personnes et bienveillante- Intégrer par l'ensemble les professionnels d'une culture de l'empowerment, de la personne actrice de son parcours

Axe C : Culture professionnelle partagée et interconnaissance

Actions	Objectifs opérationnels
C1 : Créer une culture « santé mentale » dans les formations initiales et continues.	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser le développement d'une culture commune- Développer l'interconnaissance en amont et en aval de la formation- Décloisonner les différentes formations existantes
C2 : Améliorer les liens entre les différents acteurs	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'interconnaissance d'un large ensemble d'acteurs : sanitaire, social, médico-social, l'éducation, les professionnels libéraux, acteurs de premières lignes ...- Favoriser la coordination autour de situations concrètes- Répartir les responsabilités de chacun, au-delà des missions strictes pour favoriser la continuité des parcours- Conforter les acteurs de premières lignes dans leur positionnement face aux situations de troubles psychiques- S'organiser collectivement à des fins préventives pour réduire les pertes de chances majeures et/ou le déclenchement de crises

Axe D : Anticiper, assouplir l'offre

Actions	Objectifs opérationnels
D1 Améliorer l'accès et la continuité aux soins somatiques des personnes en situation de troubles psychiques à tous les âges de la vie	<ul style="list-style-type: none">- Améliorer l'accès aux soins somatiques des personnes en situation de troubles psychiques en accompagnant vers le médecin traitant- Améliorer la coordination- Développer une culture de coopération entre psychiatrie/MCO/généraliste
D2 Développer l'ambulatoire : les équipes mobiles pluridisciplinaires pour aller vers le public à domicile.	<ul style="list-style-type: none">- Développer l'aller vers pour les personnes en non demande- Prévenir les situations d'urgence- Travailler en collaboration avec les partenaires pour le consentement aux soins
D3 Améliorer l'accès au diagnostic et au soin pour des interventions précoces pour les 0 / 16 ans	<ul style="list-style-type: none">- Réduire les délais d'accès à une réponse- Organiser une articulation entre les acteurs / plateforme TND, sur les territoires- Améliorer la lisibilité de l'offre
D4 Mettre en place un accompagnement spécialisé en amont de et en appui à l'orientation MDPH	<ul style="list-style-type: none">- Accompagner le temps de la non-réponse- Améliorer l'accompagnement avant, après notification MDPH, et jusqu'à l'accès à un dispositif
D5 Développer les équipes de suivis intensifs ambulatoires psychiatriques à domicile	<ul style="list-style-type: none">- Développer les alternatives au recours à l'urgence- Penser les dispositifs de soins innovants et nouveaux en amont et en aval de l'hospitalisation

<p>D6</p> <p>Réaliser un travail structurel sur le recours à l'urgence</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à chaque acteur d'identifier son rôle dans la filière de l'urgence - Limiter le recours aux soins sans consentement - Renforcer la valence psychiatrie au sein du centre 15 - Développer les connaissances des procédures de déclenchement des soins psychiatriques.
---	---

Axe E : continuité de parcours lors des phases de transitions et pass'âges

Actions	Objectifs opérationnels
<p>E1</p> <p>Pour les jeunes : Mettre en place des lieux de répit de courts séjours et répondre à la problématique des non demandeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Se doter de dispositifs de communication et d'accueil adaptés au fonctionnement des jeunes - Disposer de réponses pour les jeunes en fragilité psychique non demandeurs ou en errance - Eviter la cristallisation ou l'aggravation de situation par des réponses modulaires et une offre de répit
<p>E2</p> <p>Construire une offre graduée de prise en charge périnatale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la décompensation pré et postpartum - Favoriser le maintien du lien mère-enfant pour des personnes présentant des troubles psychiques - Dépister et traiter les femmes qui ont des troubles en pré et post partum.
<p>E3</p> <p>Organiser les modalités graduées de réponses aux troubles psychiatriques des Personnes Agées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les professionnels du premier recours et acteurs du domicile (soins et aide) dans l'accompagnement des personnes âgées souffrant d'affections psychiatriques. - Former les professionnels intervenant à domicile sur les affections psychiatriques des personnes âgées sur le repérage et les conduites à tenir. - Former les professionnels des EHPAD - Permettre l'articulation des compétences psychiatriques et gériatriques - Renforcer l'évaluation spécialisée pour les personnes âgées en risque de perte d'autonomie à domicile

<p>E4</p> <p>Agir pour une promotion en santé mentale : diffuser les actions de « développement des compétences psychosociales »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la souffrance psychique dès le plus jeune âge en travaillant de manière transversale à l'acquisition et au maintien du bien-être.
---	--

Axe F : des réponses spécifiques pour certains publics : précarité et immigration

Actions	Objectifs opérationnels
<p>F1</p> <p>Pour les migrants et les précaires, prévoir et construire un dispositif de continuité de soins psychiatrique au-delà du système d'orientation sectoriel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la continuité du parcours de soin au regard de la situation de la personne, notamment pour le public en errance - Favoriser la fluidité de parcours des personnes en situation d'errance - Diffuser la connaissance des dispositifs existants auprès des professionnels - Favoriser la prise en charge de soin et de vie des personnes migrantes

Axe G : soutenir l'inclusion citoyenne

Actions	Objectifs opérationnels
<p>G1</p> <p>Habiter dans la cité :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer et rendre visible une offre variée d'habitat adaptée sur chacun des territoires - Coordonner les interventions dans une logique de parcours

<ul style="list-style-type: none"> - Des solutions adaptées d’habitat - Un parcours accompagné 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des accompagnements sécurisant l’accès, l’investissement et le maintien dans le logement - Réduire les risques de pertes de chances (expulsion) par la mise en place de dispositions réactives de coordination ou d’accompagnement
<p>G2</p> <p>Favoriser l’accès et le maintien dans l’emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre l’adaptation du rythme de travail à la situation de santé des salariés au sein des entreprises - Soutenir l’accès aux différentes formes d’emploi (entreprises adaptées, travail temporaire, emploi accompagné, etc.) - Diversifier les activités des ESAT, en fonction des besoins et profils identifiés et dans les ESAT généralistes, développer la compétence des encadrants / problématiques psychiques - Réduire, dans les entreprises privées et publiques les risques sur la santé mentale (risques psychosociaux) et créer le contexte favorable à l’emploi de personnes fragiles psychiquement.
<p>G3</p> <p>Soutenir l’accès aux loisirs, à la culture et au sport</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l’ennui des personnes, quel que soit leur lieu de vie (domicile, hôpital, ESMS) - Réduire le risque de désaffiliation sociale, la disqualification

Axe H : Pilotage d’une politique de santé mentale : un enjeu transversal

Actions	Objectifs opérationnels
<p>H1</p> <p>Définir une stratégie de soutien aux communautés éducatives et aux professionnels des établissements d’enseignement supérieur relative à la santé mentale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une stratégie de soutien aux communautés éducatives et aux professionnels des établissements post bac relative à la santé mentale des élèves et des étudiants.